

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00498

Numéro SIREN : 489 170 183

Nom ou dénomination : 3D FI

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001949

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. 3DFINéant ☐Adresse de l'entreprise Avenue de la croix Morin

38500 VOIRON

Numéro SIRET * 4 8 9 1 7 0 1 8 3 0 0 0 1 1Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 6 2 0 2 1</u>	<u>3 0 0 6 2 0 2 0</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010 105 000	012	105 000	105 000
	Autres *	014 11 462	016 5 232	6 230	8 903
	Immobilisations corporelles *	028 250 809	030 193 262	57 547	45 364
	Immobilisations financières * (1)	040 9 766	042	9 766	12 298
	Total I (5)	044 377 038	048 198 494	178 543	171 565
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050 123 567	052	123 567	110 196
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064 3 415	066	3 415	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068 169 439	070 1 670	167 768	158 353
	Autres * (3)	072 23 500	074	23 500	6 983
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 163 315	086	163 315	286 574
	Charges constatées d'avance *	092 3 534	094	3 534	3 561
	Total II	096 486 769	098 1 670	485 099	565 667
	Total général (I+II)	110 863 807	112 200 164	663 642	737 232
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	62 000	62 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	6 200	6 200	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	434 893	434 258	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	39 348	85 635	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	542 441	588 093	
	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	4 470	6 315	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	64 751	63 521	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	51 981	79 303	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	121 201	149 139	
	Total général (I + II + III)	180	663 642	737 232	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	30 410
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	2 684

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 3DFI

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	105 000	402		404		406	105 000	105 000
	Autres	410	11 462	412		414		416	11 462	11 462
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	208 076	442	28 596	444		446	236 673	236 673
	Installations générales agencements divers	450	4 623	452		454		456	4 623	4 623
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	7 853	472	1 661	474		476	9 514	9 514
Immobilisations financières		480	12 298	482	153	484	2 684	486	9 766	9 766
TOTAL		490	349 312	492	30 410	494	2 684	496	377 038	377 038
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	2 559	502	2 673	504		506	5 232	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	166 926	532	16 500	534		536	183 426	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 623	542		544		546	4 623	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560	3 640	562	1 574	564		566	5 214	
TOTAL		570	177 747	572	20 747	574		576	198 494	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1	2 684		2 684	2 684						
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	2 684	580	2 684	584	2 684	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594	595
TOTAL					596		585		597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 3DFI

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 670	652		654		656	1 670
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	1 670	682		684		686	1 670

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	115 800
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	80 794
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	66
Total	66

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 005
Dettes fiscales et sociales	34 668
Total	48 673

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 534
Total	3 534

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			113 000		113 000
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			75 710		75 710
- dotations de l'exercice			22 600		22 600
Total			98 310		98 310
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			77 697		77 697
- exercice			22 741		22 741
Total			100 438		100 438
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			13 265		13 265
Total			13 265		13 265

3DFI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 62.000 €

Siège Social : ZA le Parvis 38500 VOIRON

489 170 183 RCS Grenoble

**PROCES VERBAL DES DECISIONS PRISES
PAR LE REPRESENTANT DE L'ASSOCIE UNIQUE VODEFI
LE 18 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le samedi 18 décembre, à sept heures quarante cinq.

Dominique FERRIER, gérant, représentant de l'associé unique VODEFI, société à responsabilité limitée au capital de 30.000 €, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Au vu du rapport de gestion, le gérant, représentant de l'associé unique, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'inventaire et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2021, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 39.348,31 €.

La réserve légale a atteint le dixième du capital social à savoir 6.200 €.

Le gérant représentant de l'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 39.348,31 € :

- au compte « Autres réserves » : 4.348,31 €
- le solde étant mis en distribution : 35.000.00 €

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant, représentant de l'associé unique.

Le gérant,

